22 octobre 2026

EVIRES CREDIN

CIMETIÈRE

Le nettoyage des monuments funéraires pourra se faire jusqu'au **Mardi 27 octobre inclus,** Merci de votre compréhension.

Centre Culturel

☎ 02.97.38.96.66

centreculturel@credin.bzh

Mardi 9h à 12h - 13h30 à 19h

Mercredi et Samedi 9h à 12h

MAIRIE

9h - 12h30 * 13h45 - 16h

Du lundi 13h45

au samedi 12h30

45 Place Abbé Royer 56580 CRÉDIN

☎ 02.97.38.97.33

mairie@credin.bzh

Pompiers	SAMU	Gendarmerie
18	15	17

La Mairie sera fermée lundi 19 octobre.

TAXI Jean-Yves LE NET

02.97.38.61.01

06.80.88.41.64

ASSISTANCE TAXIVY Aymeric LE MOING 02.97.38.91.77

TAXI

Ecole St Yves

PRESSE LOCALE

OUEST FRANCE

Annick LEMERCIER 06.88.79.13.04

LE TÉLÉGRAMME

Patricia MOISAN 06.62.48.51.84

Horaires d'ouverture :

02.97.08.49.26

BAR-TABAC-LOTO LE DRAGON VERT

Lundi :	FERMÉ
Mardi :	7h00 – 19h00
Mercredi :	7h00 – 19h00
Jeudi :	7h00 – 19h00
Vendredi :	7h00 – 19h00
Samedi :	7h00 – 19h00
Dimanche :	8h00 – 13h00

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

→ Rendez-vous sur **haie.beta.gouv.fr**

Guichet unique de la haie

Le point d'accès unique de l'administration
pour vos démarches et travaux sur les haies et alignements d'arbres

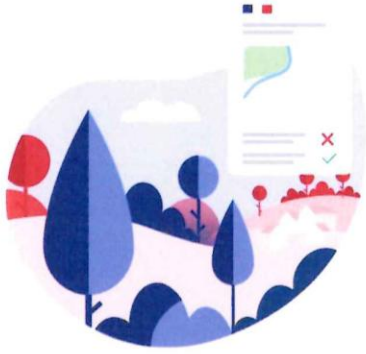

Depuis le 1er octobre 2026, un régime unique simplifie les démarches pour les travaux sur les haies.

Le site haie.beta.gouv.fr devient **le point d'accès unique** pour tous les gestionnaires de haies (agriculteurs, particuliers, professionnels, collectivités...) : ils peuvent y vérifier les règles applicables à leur projet, puis déposer et suivre leurs démarches.

Il est la voie de **dépôt de référence** pour les travaux de destruction de haies.

Travaux de destruction : ce qui change pour vous en pratique

- **Un simulateur anonyme** pour identifier, comprendre les règles applicables et adapter votre projet avant le dépôt.
- **Un point de contact unique** pour échanger avec l'administration et suivre votre dossier.
- **Des exigences proportionnées** aux enjeux de votre projet.
- **Un dossier entièrement dématérialisé**, adapté à votre situation.
- **Une réponse coordonnée** de l'administration, qui sécurise votre projet.

Pour toute question : un point d'échange avec l'administration, une assistance technique et une FAQ disponibles sur le site

Comment procéder ?

1. Je me rends sur le site haie.beta.gouv.fr
2. Je localise les haies à détruire et simule mon projet de travaux
   J'identifie mes obligations réglementaires, la procédure et les délais associés.
3. Je suis guidé(e) pour définir la compensation attendue
4. Je complète mon dossier et je dépose ma demande
5. Je reçois la réponse de l'administration

Version 1.0 septembre 2026

Contact | contact@haie.beta.gouv.fr | 07 56 89 85 11 | haie.beta.gouv.fr